

## DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

*Le Forum des droits 2018 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a rassemblé plus de 700 champions des droits de l'homme à l'heure où les divisions sociales s'élargissent et où les politiques sont de plus en plus polarisées en Europe.*

Le climat s'est aggravé depuis le précédent Forum en 2016. Aujourd'hui, nous sommes témoins non seulement de violations des droits de l'homme, mais aussi du rejet des systèmes de protection des droits de l'homme dans leur ensemble. Parmi ceux qui occupent de hautes fonctions, certains prennent l'initiative de choisir quels êtres humains méritent de jouir des droits de l'homme et ceux qui ne le méritent pas. Les éléments vitaux des sociétés respectueuses des droits ont été attaqués.

**Remarque:** cette déclaration du président vise à rendre compte de l'esprit du Forum et présente une sélection d'appels à l'action qui ont été exprimés principalement, mais pas exclusivement, dans les cinq principaux groupes de travail. Cette déclaration n'est cependant pas un texte ayant été négocié et convenu et n'engage aucun des participants. Pour plus d'informations sur les résultats du Forum et les discussions ayant eu lieu lors des sessions ouvertes, veuillez consulter le site web du Forum à l'adresse <http://fundamentalrightsforum.eu/>.

Depuis 2017, nous sommes témoins, au sein de l'Union européenne, du meurtre de courageux journalistes d'investigation. Dans plusieurs parties de l'Europe, la société civile se voit refuser les fonds et les protections juridiques nécessaires pour œuvrer librement et en toute indépendance. Des politiciens, même issus de grands partis politiques, ont attaqué la légitimité du système de justice et ramené la signification de la démocratie au vote à la majorité. Nous nous sommes tous regardés dans le miroir et nous nous sommes demandé comment nous œuvrions nous-mêmes.

Le Forum 2018 s'est concentré sur les manières d'aborder ces problèmes, en reconnaissant que les droits de l'homme constituent un héritage essentiel important pour tous – et pas seulement pour ceux qui sont en marge de la société. La présente déclaration résume certains des appels à l'action lancés par le Forum, qui pourraient apporter une amélioration tangible si les responsables politiques et les décideurs s'engageaient à les suivre.

Les participants au Forum ont partagé leurs diverses expériences pour articuler une vision inclusive, pluraliste de l'avenir de l'Europe, où l'appartenance est librement définie et où les droits fondamentaux et humains font de cette vision une réalité au niveau le plus local. Les participants ont appelé à une mise en œuvre plus

scrupuleuse de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, lesquelles sont contraignantes pour tous les États membres de l'UE et constituent une condition préalable à la confiance mutuelle en Europe. De même, l'utilisation des objectifs de développement durable pourrait transformer les sociétés, y compris celles de l'UE, de façon à mieux protéger les droits de l'homme.

Bon nombre des participants au Forum ont fait part de leur expérience personnelle quant à la nécessité de favoriser l'intégration des personnes vulnérables à la discrimination. Cela signifie une intensification de la lutte contre le racisme, les crimes de haine et les discours de haine, tout en respectant la liberté d'expression. Le respect des droits de l'homme doit être attendu de chacun, quelles que soient ses convictions culturelles ou religieuses.

D'autres ont démontré de quelle façon les discours sur les droits de l'homme peuvent efficacement répondre aux craintes, aux incertitudes et au mécontentement du grand public. À cette fin, ils ont examiné le potentiel du nouveau socle européen des droits sociaux et l'accent qu'il met sur l'égalité de genre, l'autonomisation des jeunes et les conditions de travail plus équitables dans un

contexte d'inégalité économique croissante et de protection sociale réduite.

L'égalité de genre a été un thème transversal tout au long du Forum. La FRA a réitéré son appel à l'UE pour qu'elle ratifie la convention d'Istanbul – la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – et pour qu'elle renforce les mesures visant à combattre la violence subie chaque jour par des millions de femmes et de filles.

Le rythme sans précédent de l'évolution technologique et son impact social énorme ont fait l'objet de débat dans le Forum. Les nouvelles technologies exploitent un potentiel énorme, proposant des solutions éventuelles à de nombreux défis auxquels sont confrontés les droits fondamentaux en Europe. Des outils, par exemple, pour améliorer le dialogue avec les nouveaux venus et leur intégration, rendre l'accès à la justice plus rapide et plus abordable, ou personnaliser les services publics afin de mieux répondre aux besoins individuels. Or, les nouvelles technologies suscitent naturellement de l'anxiété. Elles doivent respecter les droits fondamentaux précédemment intégrés dans ces technologies et leur effet évolutif sur les droits et responsabilités doit être évalué et réglementé de manière appropriée.

Un autre message clair était la nécessité de communiquer la pertinence des droits de l'homme de manière plus efficace et positive au grand public, ainsi que de rendre les voies de recours en cas de violation des droits plus accessibles pour chacun. Les États eux-mêmes ont pour responsabilité de devenir des champions des droits de l'homme, et tous ceux qui défendent les droits de l'homme ont pour responsabilité d'être davantage à l'écoute. Ce n'est qu'alors que nous passerons d'un terrain fragile à un terrain d'entente.

Le Forum 2018 s'est fondé sur les travaux dynamiques entrepris à tous les niveaux depuis le premier Forum réuni en 2016, allant de l'arrivée des réfugiés dans les « hotspots » jusqu'aux organes législatifs les plus élevés. Une fois encore, cet événement exceptionnel a stimulé un dialogue franc entre l'UE et les décideurs nationaux, les groupes d'intérêt, les praticiens exerçant leurs activités dans divers secteurs, les jeunes et les personnes ayant des avis, des mandats et des spécialisations divers, y compris ceux qui interagissent rarement ailleurs. Il les a aidés à définir des mesures qui peuvent faire des droits fondamentaux une réalité plus largement partagée pour chacun dans l'UE. Il a encouragé la solidarité et un partenariat actif et a galvanisé ceux auxquels sont conférés un pouvoir ou des responsabilités à jouer chacun leur rôle.

## **Renforcer la confiance dans les institutions – un dialogue critique**

L'enquête Eurobaromètre montre que, malgré de légères améliorations ces dernières années, seule une minorité d'Européens ont confiance dans les gouvernements nationaux, les parlements ou l'Union européenne. Les discussions du Forum, qui ont accordé une attention particulière à la confiance des jeunes dans les institutions, s'articulaient autour des six dimensions de la confiance dans le gouvernement, recensées par l'OCDE – la fiabilité, la réactivité, l'ouverture, une meilleure réglementation, l'intégrité et l'équité, et l'inclusivité. Dans la perspective des élections du Parlement européen en mai 2019, il est grand temps de se concentrer sur les moteurs de la confiance dans les autorités publiques, tels que le renforcement de la consultation publique, la lutte contre la corruption, le maintien de l'état de droit et l'amélioration de la prestation des services sociaux.

### **Appels à l'action**

- Les institutions de l'UE peuvent regagner la confiance du public en expliquant plus clairement leurs obligations et leurs succès en matière des droits de l'homme à leurs citoyens, en étant véritablement à l'écoute des préoccupations des citoyens, et en

remplaçant les politiques de division « fondées sur l'identité » par des politiques inclusives « fondées sur les valeurs ».

- Les institutions et les États membres de l'UE, qui travaillent à tous les niveaux, devraient tout mettre en œuvre pour donner vie à la Charte des droits fondamentaux de l'UE en sensibilisant à son potentiel et en encourageant son application.
- Le prochain budget de l'UE doit devenir un outil pour protéger, développer et autonomiser les citoyens, en offrant de meilleures perspectives de vie à tout un chacun dans l'UE, conformément aux valeurs énoncées dans nos traités.
- Les États membres de l'UE devraient examiner d'un œil critique la relation entre leur propre performance politique et leur prestation de services et le niveau de confiance de leurs citoyens. Une meilleure prestation du service public à l'égard des citoyens peut contribuer de manière significative au renforcement de la confiance. Les États membres peuvent trouver l'inspiration dans des initiatives appropriées, telles que l'assistance téléphonique 115 allemande, qui permet aux citoyens, aux entreprises et aux fonctionnaires de l'administration publique de se connecter directement au service

public nécessaire, quel que soit le niveau de gouvernement.

- En parallèle, les États membres de l'UE devraient examiner si, et dans quelle mesure, leurs pratiques actuelles de consultation publique, ainsi que de maintien de l'ordre ou de surveillance, inspirent confiance au public, en particulier parmi les jeunes qui devraient être encouragés à prendre une part plus active dans l'espace public. Dans la mesure du possible, les principes de la « co-conception » de politiques à un stade précoce devrait remplacer la « consultation » à un stade final. Les politiques de sécurité ne devraient pas faire exception.
- Le programme « Mieux légiférer » de l'UE vise à concevoir et évaluer le droit et les politiques de l'UE de manière transparente, en se fondant sur des éléments de preuve et en s'appuyant sur la contribution des citoyens et des parties prenantes. Les États membres devraient envisager d'adopter le modèle du « bilan de qualité de l'UE », qui examine périodiquement l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'action au niveau gouvernemental approprié. Cela peut les aider à identifier les interactions entre les lois, les politiques et les mesures, les incohérences ou les synergies, ainsi que leur impact collectif.



- Les gouvernements et les politiciens devraient défendre énergiquement l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté des médias et d'autres piliers de la démocratie et du cadre des droits de l'homme, en particulier lorsque ceux-ci sont menacés. Ils doivent se joindre à nous dans l'apprentissage de nouvelles manières, plus inspirantes, de parler avec les personnes par des canaux non traditionnels et en utilisant des messagers plus appropriés. Les gouvernements doivent mettre à profit de nouvelles formes d'expression civique afin d'insuffler un nouvel élan à la démocratie.
- La preuve de l'intégrité et de la probité du pouvoir judiciaire renforcera la confiance des personnes. Les États membres de l'UE doivent lutter contre la corruption de l'appareil judiciaire, tant par des mesures préventives que par des enquêtes transparentes et efficaces. L'absence de confiance dans le pouvoir judiciaire sert parfois d'argument pour sa transformation radicale en une branche dépendante de l'exécutif, sous couvert de « modernisation ». L'UE devrait rejeter cette approche et veiller à ce que les États membres s'attaquent à tous les problèmes à un stade précoce, en appliquant les mécanismes adéquats du Conseil de l'Europe.

- Plus généralement, la corruption sape fatalement la confiance dans les institutions publiques et peut porter atteinte aux droits fondamentaux. L'UE devrait veiller à ce que le Parquet européen, qui a pour mission de rechercher, de poursuivre et de traduire en justice les cas de fraude et de corruption, soit pleinement fonctionnel dans les meilleurs délais. Cela permettra d'aider les États membres dans leur lutte contre la corruption. L'UE pourrait également envisager de devenir partie aux conventions de lutte contre la corruption du Conseil de l'Europe.
- L'UE et ses États membres devraient rechercher un examen indépendant de leurs normes de transparence et d'information du public, ainsi que de leurs mécanismes de contrôle et de responsabilité, au-delà des exigences de la convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption. Les États membres devraient pleinement mettre en œuvre les recommandations du groupe d'États contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe concernant la transparence du financement politique et la prévention de la corruption dans les pouvoirs exécutif, judiciaire et parlementaire.
- Les gouvernements de l'UE, nationaux et en particulier locaux ont lutté ces dernières années pour faire face à l'arrivée de

personnes en quête d'une protection internationale. Il en a résulté une érosion de la confiance du public dans les gouvernements, les institutions et la législation en matière de droits de l'homme. Les autorités doivent préparer à la fois une plus grande capacité d'accueil et de traitement de ceux qui arrivent aujourd'hui ou qui arriveront dans le futur, et une plus grande capacité de communication avec le public en cas de crise. L'UE devrait jouer un rôle de premier plan à cet égard, pour lutter contre les discours de ceux qui préconisent la fermeture des frontières intérieures et extérieures de l'Union.

- Le nouveau règlement général sur la protection des données donne aux personnes un droit à des informations significatives sur la logique sous-jacente des décisions automatisées. Les entreprises et les pouvoirs publics devraient évaluer de manière approfondie la façon dont l'intelligence artificielle (IA) et les algorithmes ont une incidence, ou pourraient avoir une incidence, sur la jouissance des droits fondamentaux, et notamment, mais pas seulement, sur les garanties de non-discrimination.

## La FRA s'engage à :

- ◆ continuer à travailler avec le Conseil de l'Europe, son allié et partenaire de poids. Notre coopération deviendra encore plus forte en ces temps difficiles pour les droits de l'homme, grâce à de nouveaux efforts conjoints ;
- ◆ continuer à fournir des données solides, qui montrent l'effet des violations des droits fondamentaux sur la confiance dans les institutions publiques au sein du grand public, notamment chez les femmes et les hommes issus de la migration et de minorités ethniques ;
- ◆ continuer à conseiller l'UE et les gouvernements nationaux quant à la façon de mettre en œuvre les droits de manière plus efficace et visible.

## **Augmenter le volume : que chaque voix soit entendue !**

Les participants ont discuté de la façon dont les institutions publiques et la société civile, y compris les arts et les groupes de droits de l'homme peuvent amplifier la voix de ceux qui sont les plus exclus et marginalisés, en leur donnant réellement leur mot à dire dans l'amélioration de leur propre vie. Les participants ont présenté des exemples dans lesquels les arts et le « plaidoyer » pour les droits de l'homme ont attiré l'attention sur des problèmes spécifiques, réorienté la perception du public, amélioré la mise en œuvre des lois et des politiques ou influencé les décideurs politiques. Le Forum a examiné le potentiel des diverses stratégies, telles que le soutien entre pairs, les initiatives de participation, les actions en justice stratégiques et le vlog en ligne, pour autonomiser les titulaires de droits et contribuer à la réalisation d'un changement systémique.

### **Appels à l'action**

- L'UE et ses États membres devraient veiller à ce que les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation soient dûment mandatés et dotés des ressources nécessaires pour apporter une aide et des informations, garantir l'accès à la justice, surveiller et signaler les violations des droits de l'homme, collecter et publier

des données, formuler des recommandations et contribuer au renforcement d'une culture des droits de l'homme dans la société. Leur indépendance doit être protégée.

- Les institutions nationales des droits de l'homme, les organismes de promotion de l'égalité et les institutions de médiation devraient toujours tenir compte de l'intersection du genre et de l'âge avec d'autres caractéristiques protégées, telles que l'origine ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle, afin de lutter plus efficacement contre la discrimination multiple et croisée. Les réponses politiques et les activités de sensibilisation doivent également respecter les identités multiples et croisées de chaque être humain.
- Les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la promotion des droits fondamentaux, ainsi que dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. L'UE et ses États membres devraient veiller à ce que les organisations de la société civile ainsi que les organisations de femmes et de jeunes soient équitablement réglementés, adéquatement financés et à ce que leur espace de travail soit protégé et bénéficie d'un soutien politique.

- Les gouvernements de l'UE, nationaux, régionaux et locaux devraient envisager des moyens de soutenir plus efficacement les organisations de base. Cela peut inclure : une consultation publique locale plus contraignante qui s'engage directement auprès des communautés de titulaires de droits ; des ressources pour les actions en justice stratégiques intentées par les activités des militants locaux pour les droits ; mais aussi des campagnes de plaidoyer plus larges qui devraient entourer toute action en justice de ce genre ; la sensibilisation des entreprises au soutien des intérêts des droits de l'homme qu'elles partagent avec la société civile ; des ressources pour les titulaires de droits pour leur permettre de s'entraider et d'aborder les questions d'inclusion avec des solutions adaptées localement.
- Les groupes confessionnels et les communautés religieuses, ainsi que d'autres acteurs de la société civile, apportent une aide humanitaire précieuse aux personnes qui viennent dans l'UE, en quête d'une protection internationale. En conjuguant ces efforts et en leur donnant une meilleure visibilité, on peut renforcer l'appui du public aux mesures prises par les États pour faire respecter les droits de l'homme. Cela peut également améliorer le traitement de ceux

qui sont dans l'attente des résultats des procédures de détermination de l'asile.

- L'écoute est tout aussi importante que le plaidoyer. Certains formats, modélisés lors du Forum, où les titulaires de droits appartenant aux minorités ont eu le droit de parler entre eux des questions de droits, sans médiation ni filtres, devraient être mis en œuvre dans d'autres forums publics. Les titulaires de droits concernés ont également besoin d'être représentés de manière significative auprès des conseils d'administration et dans les salles de presse.
- Les arts peuvent servir de catalyseur pour la réalisation des droits de l'homme, en sensibilisant le public aux questions relatives aux droits de l'homme et en véhiculant des messages qui amplifient la voix de ceux qui ont souffert de violations des droits de l'homme. La liberté d'expression, notamment une expression artistique provocatrice, doit dès lors être farouchement protégée dans chaque État membre.
- En reconnaissant l'importance croissante des médias en ligne, une plus grande attention devrait être accordée à leur rôle et à leur responsabilité en tant que source principale d'actualités et d'information pour de nombreuses personnes. Les principaux moteurs de recherche devraient envisager



de renforcer le potentiel de leurs algorithmes afin d'offrir, de manière proactive, une plus grande diversité d'avis et d'informations aux navigateurs.

## La FRA s'engage à :

- ◆ utiliser son pouvoir de mobilisation pour renforcer le dialogue avec les institutions et organismes des droits de l'homme, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile, par le biais de sa plateforme des droits fondamentaux et d'autres moyens, afin d'échanger les expériences nationales et les pratiques prometteuses dans toute l'UE ;
- ◆ répondre aux questions urgentes visant à savoir comment le recours accru aux données massives, à l'intelligence artificielle et aux algorithmes peut avoir une incidence sur la diversité du discours public et des droits fondamentaux qui y sont associés, tels que la liberté de pensée et d'expression ;
- ◆ appliquer ses « [10 clés pour une communication efficace en matière de droits de l'homme](#) » et donner à son message une voix authentique, en choisissant les messagers – tels que des titulaires de droits ou des personnalités publiques auxquelles il est possible de s'identifier – pour qu'ils s'expriment, avec leurs propres mots, directement à ceux qui s'identifient à eux et dans leur langue.

## L'action locale en tant que moteur des droits de l'homme et de l'appartenance

Le Forum a échangé des expériences de l'engagement en matière des droits de l'homme au niveau local, par exemple, lorsque les autorités locales autonomisent des jeunes, aident les pauvres et les sans-abri, retirent des personnes handicapées des institutions, apportent un soutien aux personnes âgées ou s'occupent de l'accueil et de l'intégration des migrants et des réfugiés. Il a été reconnu qu'il existe un large éventail de modèles gouvernementaux, et certains ne favorisent pas les solutions locales autant que d'autres. La plupart des villes et des autorités locales sont néanmoins en mesure d'apporter des contributions symboliques et pratiques au respect et à la protection des droits de l'homme. En envisageant l'avenir, les participants ont discuté des façons d'améliorer l'espace urbain, par exemple au moyen d'éléments de conception universels et interculturels afin de favoriser un sens de l'appartenance parmi tous les résidents.

### Appel à l'action

- Les gouvernements nationaux devraient communiquer des informations pertinentes et opportunes à toutes les autorités locales en ce qui concerne leurs obligations en matière de droits de l'homme. Par exemple,

ils peuvent soutenir des initiatives, telles que la Charte européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme dans la ville ; impliquer les autorités locales dans leur compte rendu aux organes chargés des droits de l'homme et dans l'examen périodique universel ; et ensuite les faire intervenir dans la planification de la façon de mettre en œuvre leurs recommandations sur le terrain.

- Un financement adéquat doit correspondre aux tâches conférées aux autorités locales pour la défense des droits de l'homme et fondamentaux.
- Les gouvernements nationaux devraient faire participer les autorités locales lors de l'élaboration des plans d'action pour les droits de l'homme ou des initiatives politiques qui y sont associées, en s'appuyant sur les enseignements tirés du programme urbain de l'UE. Dans le même temps, la dimension des droits de l'homme devrait être intégrée dans d'importantes initiatives au niveau de l'UE, telles que les villes intelligentes ou villes de la culture, en tant que moteur de croissance et de développement.
- Les droits de l'homme devraient être intégrés dans la planification locale dès la conception. Les autorités locales devraient inviter les acteurs des droits de l'homme, la

société civile, en particulier les organisations de base, ainsi que les résidents, à collaborer avec les experts en conception et planification afin de façonner un futur durable et inclusif pour leurs villes. Cela se base sur le principe « rien de ce qui nous concerne ne doit être fait sans nous consulter ».

- Les autorités locales peuvent également améliorer la façon dont les violations des droits de l'homme sont traitées. L'établissement de mécanismes locaux et indépendants de plaintes peut améliorer l'accès de leurs résidents à une voie de recours efficace, et renforcer ainsi la cohésion communautaire et la confiance dans les autorités publiques et les institutions.
- Les États devraient accroître la disponibilité de la formation sur l'application des droits de l'homme et les obligations de non-discrimination pour les professionnels du service public, tels que les travailleurs sociaux et des soins de santé, ainsi que des volontaires qui y sont associés. Des fonds devraient être mis à disposition pour les agents de liaison pour les collectivités, les travailleurs sociaux ou d'autres médiateurs afin de faciliter l'accès aux services publics pour ceux qui pourraient ignorer leurs droits,

en particulier les groupes marginalisés tels que les Roms ou les personnes âgées.

- Les autorités locales qui sont responsables des logements sociaux devraient veiller à ce que les personnes en situation de vulnérabilité aient accès à un logement abordable de qualité suffisante. Elles devraient tout mettre en œuvre pour éviter la concentration résidentielle des personnes issues d'une minorité ethnique, étant donné que cela peut engendrer des phénomènes de ségrégation « de facto » (par exemple dans les écoles). Elles devraient utiliser le logement et la planification urbaine pour favoriser l'inclusion, par un engagement significatif qui tienne compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes auprès des experts en droits de l'homme, des acteurs de la planification et des architectes, ainsi que des résidents et des utilisateurs des espaces publics, et sans stigmatiser les groupes vulnérables.
- Les autorités locales sont les mieux placées pour faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés. L'UE, l'OSCE/BIDDH et l'OCDE ont élaboré de nombreux outils qui sont déjà à leur disposition pour les aider. Étant donné que l'intégration est une « voie à double sens », elles devraient collaborer avec les organisations qui représentent les migrants, les acteurs de la société civile, les

établissements éducatifs et les entreprises locales afin d'examiner ce qui fonctionne le mieux pour l'intégration dans les cadres éducatifs locaux et les marchés du travail.

- Les autorités locales collectent une série de données à caractère personnel et sont responsables de leur utilisation. Si l'accès libre aux données constitue une nouvelle évolution technologique importante, les autorités publiques devraient promouvoir son usage responsable, dans le plein respect de leurs obligations de respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, notamment en ce qui concerne les enfants.

### **La FRA s'engage à :**

- ◆ continuer à travailler au niveau local, en élaborant et en testant des méthodes de renforcement du consensus et des méthodes participatives qui sensibilisent et font intervenir les acteurs de la société civile, les personnes et les communautés qui sont traditionnellement exclus.

## **Les droits sociaux pour garantir l'égalité des chances et des conditions de travail équitables**

Une mise en œuvre robuste des droits sociaux définis dans les instruments européens des droits de l'homme constitue une part importante de la réponse au scepticisme public à l'égard des droits de l'homme. Les participants ont examiné comment le nouveau socle des droits sociaux de l'UE peut améliorer la mise en œuvre des droits socioéconomiques qui maintiennent le principe de l'égalité des chances et répondent aux besoins de base. Le rôle des droits sociaux a été défendu dans la création d'un avenir économique plus durable, tel qu'exposé dans les objectifs du développement social. Des changements spectaculaires sont intervenus dans la nature du travail, avec des taux croissants de télétravail, de travail indépendant, d'insécurité contractuelle, et la perspective du remplacement de nombreux emplois actuels par l'intelligence artificielle et l'automatisation. De nombreux débats du Forum ont posé la question de savoir s'il est possible de répondre à tous ces défis par les instruments existants en matière de droits de l'homme.

### **Appels à l'action**

- Les institutions et les États membres de l'UE devraient à présent donner vie aux droits et aux principes consacrés par la Charte des



droits fondamentaux de l'UE et le socle européen des droits sociaux au moyen d'une politique législative et des initiatives politiques concrètes. Ce faisant, l'Europe démontrerait qu'elle progresse dans son engagement envers l'Agenda 2030 de « ne laisser personne derrière ». Cela inclut la garantie que les droits sociaux et économiques sont abordés de manière appropriée dans le Semestre européen qui examine et propose des recommandations pour les budgets nationaux.

- Plus de la moitié du budget de l'UE est investi au moyen des Fonds structurels et d'investissement européens. La proposition de la Commission européenne visant à créer des conditions permettant de garantir le respect des droits fondamentaux dans le déboursement de ces fonds publics est bien accueillie. Elle pourrait encore être renforcée par l'adoption de mécanismes qui renforcent la transparence et la responsabilité. Dotés de ressources adéquates, les mécanismes et structures des droits de l'homme, ainsi que les organisations de la société civile devraient jouer un rôle clé en veillant à ce que l'argent du contribuable soit utilisé de manière conforme aux droits de l'homme.
- L'UE et ses États membres devraient envisager les mesures recommandées par l'expert indépendant des Nations Unies sur

la dette extérieure et les droits de l'homme afin de veiller à ce que les dépenses publiques respectent les obligations en matière de droits de l'homme. Il s'agit notamment d'améliorer la réglementation des marchés financiers, de préserver un pouvoir de négociation suffisant de la main-d'œuvre, de recourir davantage aux impôts directs qu'indirects et de lutter contre l'évasion fiscale.

- L'adhésion de l'UE à la Charte européenne des droits sociaux faciliterait la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Elle permettrait à l'UE de participer pleinement à cette garantie internationale collective pour la protection des droits économiques et sociaux. L'UE devrait intégrer les évaluations du Conseil de l'Europe concernant le respect des obligations des États membres en vertu de la Charte européenne des droits sociaux dans l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.
- L'UE et ses États membres ont le devoir légal et moral de réduire la forte proportion des enfants pauvres ou menacés par la pauvreté, souvent dans des conditions de grave privation matérielle et d'hébergement dans l'UE. À cet égard, les institutions et les États membres de l'UE devraient envisager

l'établissement de dispositifs, tels que la garantie pour l'enfance, que le Parlement européen examine actuellement. Ils devraient également renforcer le dispositif de garantie pour la jeunesse et veiller à ce que tous les jeunes en bénéficient sans discrimination, étant donné que la pauvreté et le chômage continuent d'affecter les jeunes de manière disproportionnée dans de nombreux États membres.

- Afin de renforcer l'engagement des jeunes dans la promotion des droits fondamentaux, les États membres devraient envisager de reconnaître le droit des organisations nationales de la société civile, y compris des organisations de jeunes, d'introduire des plaintes devant le Comité européen des droits sociaux.
- La FRA a fourni la preuve d'une grave exploitation par le travail, qui affecte à la fois les citoyens de l'UE et les travailleurs migrants. L'UE et les gouvernements nationaux devraient définir dans le droit ce qui constitue des formes d'exploitation de la main-d'œuvre. Avec le soutien de la future Autorité européenne du travail, ils devraient veiller à ce que les inspections sur le lieu de travail détectent les formes criminelles d'exploitation par le travail. Pour y parvenir, les États membres devraient donner une formation plus approfondie aux inspecteurs

du travail et accroître significativement leur nombre. En outre, les autorités publiques devraient sensibiliser davantage les partenaires sociaux et le grand public aux formes graves d'exploitation par le travail et les encourager à signaler de tels cas.

- La Commission européenne a proposé, en mars 2018, une recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale, qui devrait être adoptée et mise en œuvre très prochainement. La recommandation est cruciale pour la promotion d'une croissance durable et pour fournir une protection sociale efficace à un éventail diversifié de formes d'emplois et de contrats, telles que le travail à la demande, le travail basé sur des chèques, le travail intermittent, le travail indépendant ou le travail de plateforme. La proposition est conforme au socle des droits sociaux de l'UE, qui précise que « [l]es travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs non salariés ont droit à une protection sociale adéquate, quels que soient le type et la durée de la relation de travail ».

## La FRA s'engage à :

- ◆ continuer à sensibiliser et à rendre compte de l'exercice des droits économiques et sociaux, spécialement pour les personnes menacées d'exclusion, de marginalisation et d'exploitation, en particulier les enfants et les jeunes, et à aider les autorités publiques à améliorer la réalisation des droits sociaux et économiques ;
- ◆ aider, sur demande, les États membres de l'UE qui mettent en œuvre les Fonds structurels et d'investissement européens à remplir les conditions nécessaires en matière de droits fondamentaux. La FRA propose également d'aider les organismes nationaux de défense des droits de l'homme dans leurs tâches de supervision en ce qui concerne le déboursement des Fonds structurels et d'investissement européens ;
- ◆ défendre énergiquement les dimensions des droits de l'homme, dans l'Union européenne, des objectifs du développement durable, y compris en examinant de quelle façon les nouvelles technologiques peuvent soutenir la réalisation de ces objectifs.

## **Renforcement de l'appartenance par une éducation et un emploi inclusifs**

Les participants ont partagé leur compréhension de la façon dont l'éducation peut promouvoir la citoyenneté, les droits de l'homme et les valeurs communes pour favoriser des sociétés plus inclusives. Les institutions d'apprentissage devraient faire partie intégrante des collectivités locales, en s'engageant activement aux côtés de la société civile et des entreprises. En parallèle, les participants ont échangé les expériences en matière de pratiques d'emploi qui favorisent la diversité, notamment la meilleure façon de renforcer et de mettre en œuvre les lois contre la discrimination. Ils ont défini des moyens permettant d'assurer plus efficacement une interface entre les secteurs éducatifs et les marchés de l'emploi pour promouvoir la diversité et réaliser l'inclusion.

### **Appels à l'action**

- Les gouvernements devraient veiller à ce qu'à tous les niveaux d'éducation, les enfants et les jeunes reçoivent un enseignement sur leurs démocraties, leurs droits et les responsabilités correspondantes. Ils devraient utiliser des méthodologies d'apprentissage actif et de participation des élèves, reconnaissant le

sentiment d'injustice de nombreux jeunes. Les nouvelles technologies peuvent également être mises à profit afin d'élargir l'éducation aux droits de l'homme et sensibiliser directement beaucoup plus d'étudiants.

- Une éducation inclusive prépare les jeunes à vivre dans une société inclusive et diversifiée. Les États membres de l'UE devraient veiller à ce que :
  - les systèmes éducatifs favorisent les talents des apprenants, renforcent le respect pour l'égalité entre les femmes et les hommes et affichent une tolérance zéro pour le racisme et la violence, y compris la violence sexiste ;
  - les établissements éducatifs soient conçus et équipés selon une conception universelle afin que les personnes handicapées puissent étudier dans tous les cadres éducatifs avec leurs pairs ;
  - les programmes éducatifs permettent aux enfants et aux jeunes de pratiquer la liberté d'expression et une réflexion ouverte et critique ;
  - les minorités soient incluses dans des classes mixtes, y compris au moyen de mesures visant à lutter contre les

- effets des concentrations résidentielles ;
- tous les cadres éducatifs respectent l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des étudiants et du personnel.
  - Afin de lutter contre la discrimination et la violence envers les femmes et les filles dans tous les domaines de la vie, y compris les milieux éducatifs et professionnels, les États membres de l'UE devraient examiner leur législation afin de s'assurer qu'elle est conforme à la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et à la directive européenne sur les droits des victimes. Ces deux instruments ont fixé de nouvelles normes pour répondre aux victimes de la violence sexiste. La FRA réitère son appel à l'UE à ratifier la convention d'Istanbul et à élaborer des mesures spécifiques pour sa mise en œuvre.
  - Un lieu de travail diversifié contribue à une innovation renforcée et à de meilleures performances organisationnelles. Les administrations nationales et locales devraient promouvoir cette diversité et, en priorité absolue, élaborer des plans d'action concrets afin de la réaliser au sein de leurs propres lieux de travail.
  - Le dialogue social de la Commission européenne avec les partenaires sociaux



devrait traiter efficacement l'égalité des chances et la non-discrimination.

- Les nouvelles technologies et des méthodologies « aveugles », telles que les candidatures anonymes, peuvent aider à surmonter les préjugés lors du recrutement, en particulier à un stade initial. Toutefois, la diversité et l'inclusivité sur le lieu de travail vont au-delà du recrutement. Elles impliquent des politiques de maintien en poste et de perfectionnement, ainsi que des conditions de travail qui tiennent pleinement compte des besoins et des aspirations d'une main-d'œuvre diversifiée. Le recours à des compétences civiques et sociales, que l'UE favorise par un apprentissage tout au long de la vie, contribue à relier l'éducation et l'emploi. Des objectifs partagés sont essentiels pour que ces secteurs répondent à l'évolution rapide de la nature du travail, en faisant correspondre les compétences des travailleurs avec les besoins des employeurs.
- Les États membres de l'UE devraient promouvoir la reproduction d'entreprises sociales couronnées de succès, qui sont inclusives ou facilitent l'accès des minorités marginalisées au marché du travail principal.
- Les États membres de l'UE devraient examiner des moyens pratiques de soutenir et d'autonomiser les personnes âgées dans

l'utilisation des technologies de l'information et de la communication afin de veiller à ce qu'elles ne soient pas laissées pour compte et exclues des avantages des nouvelles technologies.

- La directive historique 2014/95/UE de l'UE sur la divulgation des informations non financières et la diversité contribue à une plus grande transparence et responsabilisation dans un certain nombre de domaines sociaux, en particulier l'égalité de genre. Les États membres devraient appliquer cette directive plus largement, notamment aux petites entreprises et à tous les niveaux du secteur public.
- L'offre de politiques pour une éducation et un emploi plus inclusifs requiert la collecte d'un large éventail de données pertinentes pour l'égalité et la diversité. Les autorités publiques, les partenaires sociaux et les organismes pour l'égalité devraient consentir des efforts systématiques pour collecter des données en matière de diversité et d'égalité dans l'éducation et l'emploi.
- Les États membres devraient garantir l'égalité de traitement et l'inclusion sociale des personnes appartenant aux minorités nationales, comme l'exigent le droit de l'Union et la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités

nationales, ainsi que la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

- La prolifération des discours de haine peut porter gravement atteinte aux efforts pour une société plus inclusive. Les États membres de l'UE devraient soutenir les initiatives de la société civile visant à combattre les discours de haine en ligne et hors ligne, en particulier ceux visant les enfants et les jeunes.

### **La FRA s'engage à :**

- ◆ assurer la diversité au sein de son propre personnel et de ses partenariats de travail ;
- ◆ continuer de collecter et publier des données solides et comparables sur les expériences des minorités en matière de discrimination et continuer de collaborer avec le groupe de haut niveau sur la non-discrimination de l'UE afin d'améliorer la disponibilité de données solides sur l'égalité dans l'Union européenne.

Michael O'Flaherty  
Président, Forum des droits fondamentaux



Office des publications  
de l'Union européenne

## **FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE**

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche  
Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699  
[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu) – [info@fra.europa.eu](mailto:info@fra.europa.eu)  
[facebook.com/fundamentalrights](https://facebook.com/fundamentalrights)  
[linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)  
[twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)

Print: ISBN 978-92-9474-301-5  
doi:10.2811/211296

Web: ISBN 978-92-9474-302-2  
doi:10.2811/033805